

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION

D'EAU POTABLE DE BOIS SORIN

**NOTE EXPLICATIVE DE SA CONSTITUTION
ET DE SON FONCTIONNEMENT**

1 – GESTION DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION DE BOIS SORIN

Suite à la sécheresse de 1992 et pour faire face aux difficultés pour assurer la distribution d'eau potable à leurs abonnés, liées à des carences de stockage et à une dégradation tant quantitative que qualitative de certaines ressources en eau, la commune de Coudrecieux et les syndicats de Bouloire, Ecorpain-Montaillé, Sainte Cérotte et Sainte Osmane avaient décidé de se regrouper et de créer un centre de production d'eau potable.

Par Arrêté Préfectoral du 4 août 1997, la création d'un syndicat mixte, avec la dénomination de « Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Bois Sorin », avait été autorisée entre les collectivités susvisées. Le S.I.A.E.P. de Saint Mars de Locquenay a adhéré au Syndicat Mixte de Production de Bois Sorin par arrêté du 5 juillet 2001.

Le Syndicat mixte a pour objet :

- La construction d'une unité de production d'eau potable, ainsi que les différents équipements nécessaires pour assurer l'acheminement de l'eau traitée vers les unités de distribution existantes,
- La gestion et le suivi du fonctionnement de cette unité.

Le nombre total d'abonnés était alors d'environ 3 666, avec la répartition suivante :

		<u>Communes concernées</u>
• S.I.A.E.P. de Bouloire	: 1 350 abonnés	Bouloire, Maisoncelles, St Mars de Locquenay (partie), Volnay (partie)
• S.I.A.E.P. de Ecorpain-Montaillé	: 516 abonnés	Ecorpain, Montaillé
• S.I.A.E.P. de Sainte-Cérotte	: 400 abonnés	Ste Cérotte, Cogners, St Gervais de Vic (partie)
• S.I.A.E.P. de Sainte-Osmane	: 910 abonnés	Ste Osmane, Evailé, Tresson
• Commune de Coudrecieux	: 490 abonnés	Coudrecieux
• S.I.A.E.P. de St Mars de Locquenay	: 1 200 abonnés	Challes, St Mars de Locquenay, Volnay.

Problématique de chaque collectivité :

○ – **S.I.A.E.P. de Bouloire**

Le S.I.A.E.P. de Bouloire disposait d'un point d'eau (lieu-dit « Bois des Vallées » - 88 m³/h) qui couvrait amplement les besoins des abonnés. Toutefois, depuis l'arrêt du forage de « La Raganne », le syndicat n'avait plus de secours et il était à la merci d'une défaillance de son unique ouvrage de production, par ailleurs mal protégé de par sa situation le long de la nationale 157. En conséquence, une diversification des ressources s'imposait.

Le déficit de stockage était évalué à 450 m³ (réserve disponible de 900 m³).

Le syndicat fournissait de l'eau au syndicat de Saint-Mars de Locquenay.

Ce service est en affermage (CFSP).

○ – **S.I.A.E.P. d'Ecorpain-Montailé**

Depuis l'arrêt de l'unique point de production d'eau potable du syndicat (octobre 1992), la quasi-totalité du réseau était désormais alimentée par la commune de Coudrecieux (une interconnexion avait été réalisée en urgence).

Le déficit de stockage était évalué à 116 m³ (réserve disponible de 400 m³).

Ce service est en affermage (CFSP).

○ – **S.I.A.E.P. de Sainte-Cérotte**

Le forage de seulement 20 m³/h couvrait difficilement les besoins de pointe du syndicat ; de plus, il avait montré des signes de faiblesse pendant les dernières années de sécheresse, ce qui avait conduit à réaliser une interconnexion avec le syndicat d'Ecorpain-Montailé, lui-même alimenté par la commune de Coudrecieux.

Le déficit de stockage était évalué à 210 m³ (réserve disponible de 190 m³).

Ce service est en régie.

o – S.I.A.E.P. de Sainte-Osmane

Le S.I.A.E.P. de Sainte-Osmane ne disposait d'aucun point d'eau de secours. De plus, la capacité de production de l'unique forage de qualité très médiocre (30 m³/h) était insuffisante pour couvrir les besoins en pointe des abonnés.

Une conduite d'interconnexion avait été réalisée en 1997 avec le réservoir d'Ecorpain, afin d'assurer un secours à partir du point d'eau de Coudrecieux.

Le syndicat exportait de l'eau (5 300 m³) aux syndicats voisins de Loir et Braye et Sainte Cérotte (un raccordement au diamètre 80 mm avait été réalisé durant l'été 1992 avec Sainte-Cérotte).

Le déficit de stockage était évalué à 410 m³ (réserve disponible de 500 m³).

Ce service était en affermage (CFSP).

Ce service a « rejoint » le S.I.A.E.P. de Bouloire le 1^{er} mars 2007 dans un souci de simplification et d'optimisation de service.

o – Commune de Coudrecieux

La réalisation d'une interconnexion permettait d'alimenter en totalité, depuis 1992, le S.I.A.E.P. de Ecorpain-Montailé et le S.I.A.E.P. de Sainte-Cérotte. D'autre part, le S.I.A.E.P. de Sainte-Osmane avait réalisé, en 1997, une liaison avec le réservoir de Ecorpain afin d'assurer un secours à partir du point d'eau de Coudrecieux.

La ressource des « Loges » (70m³/h) était néanmoins vulnérable et difficilement protégeable.

Le réservoir actuel de 800 m³, qui était en très mauvais état, devait être abandonné rapidement au profit du nouveau stockage de « Bois Sorin ».

Le déficit de stockage était ainsi évalué en 490 m³.

Cette commune est en régie.

o –S.I.A.E.P. de Saint Mars de Locquenay

Le S.I.A.E.P. de Saint Mars de Locquenay disposait d'un point d'eau aux « Rotes » (56 m³/h) à Saint Mars de Locquenay très sensible à la turbidité suite aux pluies et difficilement protégeable. Il importait une partie de ses besoins en eau du S.I.A.E.P. de Bouloire.

Le déficit de stockage était évalué à 440 m³ (réserve disponible de 500 m³).

Ce syndicat est en affermage (CFSP).

2– CENTRE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE « BOIS SORIN »

2.1 – Description du projet

La campagne de recherche en eau qui avait été menée en 1998 avait permis la réalisation de deux forages sur la commune de Coudrecieux sur le site de « La Joliverie ».

Ces deux ouvrages dans la nappe du Cénomaniens étaient capables de produire chacun plus de 100 m³/h, avec des eaux de bonne qualité ne nécessitant pas de traitement particulier. En conséquence, dans le cadre du Syndicat Mixte de Production de « Bois Sorin », ces collectivités ont décidé de réaliser les travaux suivants :

- équipements des deux forages pour un débit d'exploitation de 100 m³/h chacun.
- conduites de transfert.
- exécution d'un réservoir sur tour d'une capacité de 2 000 m³ minimum.

2.2 –Fonctionnement du réseau

- Grâce aux liaisons récemment réalisées :
 - . entre Coudrecieux et Ecorpain, d'une part,
 - . entre Ecorpain et Sainte-Cérotte, Ecorpain et Sainte-Osmane, d'autre part ;

- Grâce aux nouvelles liaisons de transfert réalisées :
 - . par le Syndicat Mixte de Production de Bois Sorin entre le nouveau site de production et la canalisation de transfert existante vers Ecorpain et le réseau de Coudrecieux,
 - . par le S.I.A.E.P. de Bouloire entre Coudrecieux et Bouloire,
 - . par le S.I.A.E.P. de Saint Mars de Locquenay entre Bouloire et Saint Mars de Locquenay.

- Le nouveau château d'eau permet :
 - . le remplissage du château d'eau de « La Poterie » à Ecorpain (S.I.A.E.P. de Ecorpain-Montaillé),
 - . le remplissage du château du « Perray » à Evailly (S.I.A.E.P. de Sainte-Osmane),
 - . le remplissage du château du « Bourg » à Sainte-Cérotte (S.I.A.E.P. de Sainte Cerotte),
 - . le remplissage du château d'eau de « Bourdigné » à Bouloire (S.I.A.E.P. de Bouloire),
 - . d'assurer la totalité du stockage à l'alimentation des abonnés de Coudrecieux.

Les trois syndicats de Sainte-Cérotte, Sainte-Osmane, Ecorpain-Montaillé et la commune de Coudrecieux sont ou seront alimentés intégralement à partir de ce nouveau château d'eau. Le S.I.A.E.P. de Bouloire pourra quant à lui être alimenté en secours à un débit compatible avec les besoins de ses abonnés et le S.I.A.E.P. de Saint-Mars de Locquenay est alimenté en totalité via le réseau du S.I.A.E.P. de Bouloire.

Ce projet a permis, in fine, d'abandonner les ressources du S.I.A.E.P. de Sainte-Osmane, du S.I.A.E.P. de Sainte Cérotte, du S.I.A.E.P. de Saint Mars de Locquenay et de la commune de Coudrecieux et de sécuriser l'ensemble des collectivités tant sur la production que sur le stockage.

Seules restent exploitées les ressources de « Joliverie » (Syndicat Mixte de Production de Bois Sorin) et du « Bois des Vallées » (S.I.A.E.P. de Bouloire).

Une étude financière a été réalisée en 2000 prenant en compte les frais d'investissement et de fonctionnement des nouveaux ouvrages, les déductions de charges liées à l'abandon de certaines ressources ainsi que les capacités d'autofinancement des différentes collectivités avec détermination de l'incidence sur le prix au m³.

3.2 – Financement des investissements et fonctionnement du service production

Pour l'investissement :

- Subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau
- Participation des collectivités pour la partie non subventionnée :
 - . au prorata du nombre d'abonnés aux investissements de production et canalisation de transfert,
 - . au prorata du déficit de stockage aux investissements du réservoir commun

Pour le fonctionnement :

- Participation des collectivités :
 - . un abonnement permettant d'assurer les charges fixes de fonctionnement
 - . un prix au m³ vendu (avec un seuil minimal d'achat pour assurer la qualité sanitaire de l'eau).
- Gestion en régie avec prestations de services (CFSP)